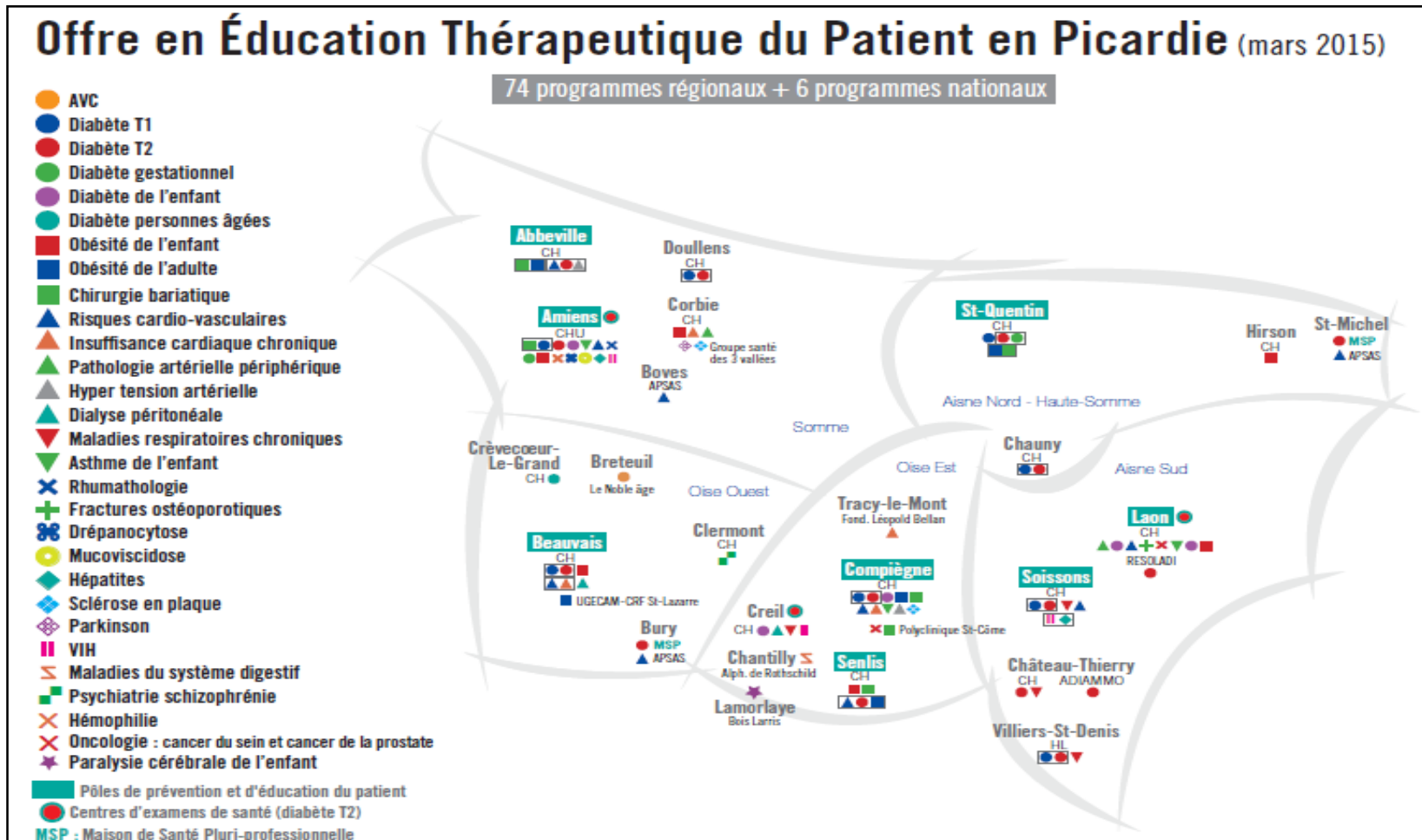


Contexte de travail : territoire Picard

- En Picardie, 5 pathologies prioritaires *(source : SRP)*
 - Objectif spécifique du PRS : **renforcer l'ETP**
 - État des lieux en 2013
 - environ 75 programmes
 - Différentes structures porteuses
 - Présence de 8 PPEP
 - Évaluation des 8 PPEP en 2013 - 2014
-

Constats de l'évaluation (1)

- Des faiblesses dans la couverture thématique
- Une couverture géographique hétérogène



Constats de l'évaluation (2)

- Des financements importants mais fixes
 - Enjeu : définir de nouvelles règles d'allocation
 - Des pôles – ressources insuffisamment positionnés dans le territoire
 - Enjeu : optimiser leur rôle dans l'animation territoriale ETP
-

3 axes de travail

AXE 1 : Améliorer la pertinence de l'offre d'ETP et l'adéquation aux besoins du territoire

1. Favoriser les programmes sur les priorités et les faiblesses identifiées
2. Maintenir un minimum financier sur les autres
3. Impulser des programmes en MSP
4. Impulser la coordination des acteurs autour de l'ETP via les réseaux (logique parcours)

AXE 2 : Accroître l'efficacité et l'efficience du dispositif visant à dispenser l'ETP

1. Sur le territoire : analyse de pratiques, initiatives partagées, mutualisation d'actes entre programmes
2. En région : création d'outils, cadrage, appui
3. Re-balayage financier, forfaitisation

AXE 3 : Accroître l'efficacité et l'efficience du dispositif visant à coordonner l'ETP

1. Définir et renforcer la coordination territoriale : organisation de l'offre, lien entre secteurs, animation territoriale
 2. Distinguer la coordination régionale : documentation, communication, appui méthodologique
-

Élaboration de la démarche

- Priorités retenues par l'ARS en restitution le 6 octobre 2014
 - Mise en place GT « Coordination territoriale »
 - Mise à jour du cahier des charges des PPEP
 - Les PPEP, centres-ressources pour l'ETP dans les territoires
 - Période d'élaboration : automne 2014 – automne 2015
 - Démarche concertée : PPEP, COPEPPI, FHP, FHF, FEHAP
-

FOCUS 1 : PRINCIPES

- **COHERENCE & EQUITE**
 - Le PRS, SRP et SROS constituent le cadre de référence de l'action des PPEP.
 - L'action des PPEP contribue à la lutte contre les inégalités d'accès à l'ETP.
 - **PARTENARIAT & PLURIDISCIPLINARITE**
 - L'action des PPEP s'appuie sur le dialogue et le respect mutuel des acteurs.
 - La composition des PPEP reflète la pluridisciplinarité des programmes d'ETP.
 - **EXCELLENCE & EFFICIENCE**
 - Les PPEP s'appuient sur des données probantes et/ou en favorisent l'émergence.
 - Recherche d'efficience : offre d'ETP ; mutualisation des actes ; gestion des ressources
 - **EVALUATION & TRANSPARENCE**
 - Contribution à l'évaluation de l'ETP : avec les partenaires territoriaux, COPPEPI et l'ARS.
 - L'action des PPEP repose sur la transparence et la recherche de l'intérêt général.
-

FOCUS 2 : MISSIONS DES PÔLES

- **Coordination territoriale de l'ETP**
 - Contribuent à une dynamique d'ETP pluridisciplinaire
 - Créent et animent un réseau d'acteurs
 - Facilitent le dialogue ville-hôpital sur l'ETP
 - **Evaluation du besoin et de l'offre d'ETP**
 - Contribution à la cartographie de l'offre et à l'analyse des files actives (ou autres données d'activité ETP)
 - **Information & Formation**
 - Contribution à la visibilité de l'ETP : par les patients et PS
 - Participation aux actions de formation locales / régionales
 - Veille des connaissances et pratiques, notamment innovantes
 - **Aide à l'ingénierie de projet**
 - Pour la création de programmes d'ETP
 - Pour la réponse à des appels à projets ou des projets de recherche
-

FOCUS 3 : FONCTIONNEMENT

- Périimètre territorial
 - Un ou deux Pôles PPEP par territoire de santé (TS)
 - Gouvernance
 - Un comité de pilotage associant hospitaliers et libéraux, médecins, autres PS et autres intervenants
 - Moyens
 - Un financement ARS dédié à la fonction de coordination-animation
 - Evaluation
 - Simplicité, fréquence annuelle et sur la base d'objectifs concertés
-

En complémentarité

- Renforcer le rôle de la plate-forme régionale de coordination COPEPPI
 - Formation, conception d'outils, harmonisation de pratiques pour renforcer la qualité de l'offre
 - Réflexion sur un socle commun d'atelier aux maladies chroniques
 - Participation aux activités de veille et de R&D (ex. : réponse à des AAP)



Plan d'action : axe prioritaire 2015 : mise en place de formation + recrutement d'un chargé de projet

En pratique

- Quelques exemple de mise en place
 - La formation ETP des 40 heures : depuis décembre 2015
 - Le déploiement de l'ETP: travail avec les centre hospitaliers à la création de nouveaux programmes
 - Création d'une dynamique éducative en milieu semi-rural
 - Coordination territoriale: comité de pilotage ville-hôpital
 - ...
-

